



**QUARTA SESSIONE STRASURDINARIA DI U 2017**

**27 È 28 DI LUGLIU**

**4EME SESSION EXTRAORDINAIRE DE 2017**

**27 ET 28 JUILLET**

**N° 2017/E4/045 et 048**

**REPONSE DE M. Gilles SIMEONI, Président du Conseil Exécutif de Corse  
AUX QUESTIONS ORALES DEPOSEES PAR Mme Christelle COMBETTE  
AU NOM DU GROUPE « LE RASSEMBLEMENT » et par Mme Mattea CASALTA  
AU NOM DU GROUPE « FEMU A CORSICA »**

**OBJET : LA LUTTE CONTRE LE CHOMAGE ET LA PRECARITE et L'EMPLOI LOCAL**

Mesdames les Conseillères,

Merci pour vos deux questions qui sont en fait deux facettes ou deux façons d'aborder un même problème et un problème qui nous tient à cœur.

Je m'adresserais d'abord à Madame Christelle Combette, tant il est vrai qu'on essaye d'abord de convaincre celles et ceux qui sont éloignés de nos opinions ou de nos choix avant de souligner l'identité de vue et de préoccupations exprimées par Madame Mattea Casalta.

Alors, sujet central, la lutte contre le chômage et contre la précarité. Nous en sommes tous conscients et il y a peut-être Mme la conseillère quelques approches réductrices dans votre question. J'en ai noté au moins trois.

D'abord la charte serait LA solution au problème de l'emploi en Corse. Ce n'est pas faire injure au Président de l'Assemblée de Corse, qui a été l'initiateur et le facilitateur de cette démarche que de dire que nous ne pensons pas qu'un problème aussi complexe du sous-développement et du mal développement de la Corse ou des difficultés structurelles rencontrées au plan économique et social par notre peuple, puisse se régler à travers une seule réponse, quelle que soit sa pertinence ou son efficacité.

Nous avons donc, vous le savez, une vision stratégique de ce qu'il faut faire en la matière et nous développons un certain nombre d'orientations combinées qui se déploient sur de multiples terrains.

Je pense d'abord, bien-sûr au SRDEII qui a été validé par cette assemblée, la stratégie d'ensemble du Riacquistu economicu è suciale, le plan de lutte contre la pauvreté et la précarité, dont vous venez de voter à l'unanimité le volet II il y a quelques semaines, la construction d'un statut fiscal et social qui reste une préoccupation unanimement partagée, d'autres interventions plus ciblées et je pense notamment à certains nouveaux dispositifs de l'ADEC - par exemple la lutte contre le chômage de longue durée-, les engagements en faveur de la montagne, le soutien à la formation avec un certain nombre de résultats très significatifs que nous aurons la joie de vous présenter et ça sera l'occasion notamment pour Madame Josepha Giacometti et pour Monsieur Jean-Christophe Angelini, de présenter les acquis que nous avons enregistrés.

De la même façon vous le savez, la création d'emploi, le renforcement du pouvoir d'achat, l'accès au logement, la formation des jeunes, des actifs et des chômeurs sont des préoccupations essentielles.

La lutte aussi contre certains excès et je pense à la question des travailleurs détachés sur laquelle nous travaillons, à bas bruit mais nous y travaillons. Oui, quelques fois nous travaillons sans le dire, ça nous arrive.

Donc, la charte de l'emploi local fait partie de ce dispositif d'ensemble et nous considérons que c'est un outil symbolique, fort et efficace ; j'en veux pour preuve le fait que, nonobstant que la Collectivité territoriale de Corse ne soit pas pour l'instant partenaire, 50 partenaires représentant tous les secteurs du monde économique ont d'ores et déjà adhéré à cette charte.

C'est le premier point, le deuxième point, s'agit-il d'un dispositif contraignant ? C'est le sens de votre question. Au contraire, je pense que la philosophie même d'une charte c'est de reposer sur le volontarisme et sur la volonté commune des signataires de mettre en œuvre, y compris dans un cadre juridique non contraignant, un certain nombre de dispositifs qui y sont validés.

Troisième question, la Charte peut-elle évoluer ? Le débat viendra devant cette Assemblée de Corse, le Conseil Exécutif partage tout à fait bien-sûr la philosophie et le contenu du document. Nous ne sommes pas fermés à un certain nombre de propositions que nous serons à même de faire d'ailleurs. Je pense que nous devons avoir des débats aux fins que nulle ambiguïté ne subsiste.

Je pense notamment à la notion de « compétences suffisantes » par rapport à celle de « compétences égales ». Il faut que vous sachiez, que l'ensemble des élus de cet hémicycle et au-delà l'opinion publique, sachent que cette notion de « compétences suffisantes » a été introduite à la demande expresse des partenaires sociaux et notamment des syndicats, car la notion de « meilleure compétence » permet de contourner le dispositif et conduit tantôt des gens surdiplômés à postuler sur des postes qui leur échapperaient en état de la situation et en sens inverse, à faire appel à l'extérieur de façon artificielle, à des gens qui normalement ne pourraient pas postuler si on était véritablement dans la recherche du meilleur profil.

Mais tout cela est ouvert à la discussion sans problème.

Quatrième et dernier point, les objectifs politiques. On a bien vu au moment de la réaction de Monsieur le Préfet de Corse, on l'a vu également au travers du traitement médiatique de la présentation de ce dispositif, que les opposants à cette initiative se fondaient avant tout sur des arguments ou sur des craintes idéologiques. Donc je crois qu'il faut redire une fois de plus, que l'ensemble de la majorité territoriale est totalement opposée à une vision ethnociste de l'accès à l'emploi. Ce n'est pas ce dont il s'agit ici, ce n'est pas ce qui est organisé à travers ce dispositif, comme à travers tous les dispositifs que nous mettons en œuvre.

Ce que nous voulons, c'est mettre en œuvre un dispositif qui permette un recrutement local et donc à celles et ceux qui vivent sur cette terre, aux corses, d'accéder dans des conditions normales à l'emploi. Car si la corsisation des emplois a été exclue jusqu'à aujourd'hui du débat public et du débat juridique, il y a en revanche, et je réponds cette fois à Madame Mattea Casalta, une autre notion qui elle est mise en œuvre et malheureusement de façon très efficace, c'est la décorsisation des emplois.

Cette décorsisation des emplois qui est assumée par l'administration par exemple, car il faut savoir que l'accès à des postes dans la fonction publique en Corse est empêché par la condition d'être corse. Ce n'est écrit dans aucun texte mais c'est la pratique commune. On préfère ne pas mettre un corse car on considère qu'un corse dans l'administration risque d'avoir des pressions. Ce sont les restes et miasmes du rapport Glavany de l'époque où il était écrit noir sur blanc qu'il fallait en quelque sorte purifier l'administration en Corse de ses éléments d'origine corse.

Cette idée-là continue. J'ai eu moi-même à me saisir d'un cas où un candidat qui avait toute les compétences et les qualifications requises a été écarté au seul motif qu'il était corse. Voilà aussi la réalité à laquelle nous avons à faire face. Et cela, les gens ne le veulent plus.

Alors, ce n'est pas parce qu'on nous traite de façon injuste que l'on va réagir de façon excessive. Nous sommes ouverts à la discussion. Nous savons qu'il y a un problème de chômage, d'accès à l'emploi et d'égalité dans l'accès à l'emploi et qu'aujourd'hui il y a une situation objective d'inégalité au détriment des corses que nous voulons compenser. Nous voulons la compenser dans des conditions claires et juridiquement respectueuses des principes fondamentaux auxquels nous sommes attachés : l'égalité entre les citoyens, le fait que personne ne doit être discriminé en raison de son origine, de sa philosophie ou de sa religion ; mais en même temps nous exploitons toutes les pistes d'action pour que nous puissions répondre ensemble et de façon efficace à cette demande qui est la demande de tous les corses et notamment de nos jeunes.

Voilà quelle est notre philosophie, le fil sur lequel nous sommes, voilà le combat dans lequel l'ensemble de la majorité territoriale est engagé et je termine en vous disant que dans cette affaire, nous respectons les rôles et les fonctions de chacun. Le Président de l'Assemblée de Corse préside l'Assemblée de Corse, le Président du Conseil Exécutif préside le Conseil Exécutif et est en charge d'un certain nombre de compétences mais nous ne sommes pas guidés par le souci de la préséance. Lorsqu'une idée est bonne, qu'elle vienne du Président de l'Assemblée de Corse, qu'elle vienne du Président du Conseil Exécutif, qu'elle vienne des rangs des élus de cette Assemblée, qu'ils soient de la majorité territoriale ou de l'opposition, lorsqu'une

idée est bonne, elle mérite d'être inscrite à l'ordre du jour de nos travaux et elle mérite d'être mise en forme dès lors qu'elle permet de faire avancer l'intérêt général.

Je vous remercie.